



CHARTRE

des membres du réseau France Active

France Active et les Fonds Territoriaux France Active fondent leur action commune sur les principes suivants :

- Les phénomènes d'exclusion sociale qui frappent une part grandissante de la société sont largement liés à la privation durable d'emplois. Le **retour à l'emploi par création d'activités individuelles ou collectives est le but de France Active et des Fonds Territoriaux France Active**. Cette insertion économique est à la fois un facteur de requalification sociale et professionnelle, de cohésion sociale et de développement économique local.
- La recherche de métiers et de services répondant à des besoins insuffisamment satisfaits, le soutien à l'innovation sociale, économique et financière sont indispensables pour permettre la création nette d'emplois. France Active et Les Fonds Territoriaux France Active entendent de la sorte **promouvoir une évolution solidaire de notre société**.
- La capacité d'**accompagnement et de financement** de France Active et du réseau des Fonds Territoriaux France Active est déployée en soutien des projets créateurs d'emplois qualifiants ou de parcours d'insertion, permettant à des personnes en situation précaire d'accéder à un statut professionnel à part entière.
- Au service de leurs territoires, les Fonds Territoriaux France Active regroupent des acteurs publics et privés. Leurs pratiques sont mises en cohérence dans une volonté de coordination technique. Ils **répondent aux priorités et aux besoins spécifiques des créateurs**.
- Les interventions de France Active et des Fonds Territoriaux France Active ont pour objet de **favoriser la création et la consolidation de postes de travail pour les personnes dont la situation rend difficile leur accès à l'emploi**, de **financer les associations et les entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et qui créent ou consolident des emplois**.

Les Fonds Territoriaux France Active mettent en œuvre une pratique qui s'appuie sur :

- La volonté de soutenir les entreprises par une **pratique éthique et solidaire de la finance**, alliant les ressources publiques, les contributions des partenaires privés et les produits d'épargne.
- L'exigence d'**adosser le financement de ces projets à un accompagnement de leurs créateurs** : Accueil, expertise, et suivi
- La volonté d'**impliquer la communauté bancaire dans le financement des projets**, tant par exigence d'économie de la ressource publique et du mécénat, que pour l'intérêt même du créateur dans le financement ultérieur de ses besoins en court terme.
- Ainsi, les interventions financières des Fonds Territoriaux France Active s'organisent autour de la **garantie d'emprunts bancaires**, renforcés par des prêts personnels ou par d'autres concours en ressources permanentes de l'entreprise.

L'Association France Active fédérant les Fonds Territoriaux France Active assure le soutien aux Fonds Territoriaux par :

- L'**aide à la création et au développement des Fonds Territoriaux** dès lors qu'une pluralité d'acteurs se sont mis d'accord sur les formes de leur collaboration, les objectifs et les missions qu'ils se confèrent dans le respect des principes énoncés par la Charte.
- L'**appui technique au réseau, son animation, l'échange et la transmission des savoir-faire**, ainsi que l'organisation de rencontres périodiques entre les Fonds Territoriaux, des actions de communication et de mise à disposition d'outils communs

Le contenu de ces missions d'appui et les engagements réciproques des fonds territoriaux et de France Active sont décrits dans un contrat de réseau signé par les deux parties.

Les instances de décision de l'association fédérant les Fonds Territoriaux France Active sont composées des représentants du Réseau des Fonds Territoriaux France Active et des institutions nationales qui soutiennent l'action de ce Réseau territorial.

Les Fonds Territoriaux France Active :

- **Manifestent leur affiliation au Réseau par leur adhésion à l'association** fédérant les Fonds Territoriaux France Active.
- **Signent avec France Active un contrat de réseau** décrivant les droits et obligations de chacune des deux parties dans le cadre de l'affiliation au réseau.

Christian Sautter
Président de France Active

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Président du Fonds territorial